est bien évident qu'on ne les traite pas de façon équitable. Le rapport Donald, on l'a déjà signalé, recommande que la retraite anticipée soit prise volontairement. Le rapport Devco stipule catégoriquement que la retraite à l'âge de 60 ans est obligatoire. Les employés de chemins de fer vont subir une lourde perte de revenu s'ils sont forcés de prendre leur retraite à 60 ans au lieu de 65. D'après les chiffres que j'ai devant moi, la loi leur accorde environ $3,000 l'an. C'est dire qu'ils perdront $15,000 pour la période de cinq ans, soit une moyenne de $3,000 par an, puisque le salaire moyen est d'environ $6,000 par année.

Est-il équitable, je le demande au ministre, de forcer un homme à prendre sa retraite dans ces circonstances. Si la retraite doit être obligatoire, ces hommes devraient recevoir, au lieu d'une pension annuelle de $3,000 aux termes de la loi, la moyenne des revenus qu'ils auraient normalement gagnés durant les cinq ans où il ne leur sera plus loisible de travailler. Cela se rattache, bien entendu, à la question que je soulevais tout à l'heure; en effet, il me semble que les groupes les plus directement intéressés dans cette région n'ont pas joué le rôle qu'ils auraient dû dans l'élaboration d'un programme.

Je n'ai pas entendu les premières remarques du préopinant et il a peut-être soulevé cette question, mais au cas où il ne l'aurait pas fait, j'aimerais demander au ministre quand, selon lui, ce régime de retraite anticipée entrera en vigueur. En outre, pourrait-il assurer le comité que les personnes directement touchées, et surtout les employés des chemins de fer, auront l'occasion de présenter des instances et des critiques à l'égard du programme de retraite, soit au ministre soit à la Devco?

Enfin, monsieur le président, j'aimerais entendre les commentaires du ministre sur une question particulière, s'il dispose des renseignements voulus. Nous savons tous que la société sidérurgique de Sydney était déficitaire, quand elle est devenue société de la Couronne. Toutefois, on nous informe maintenant qu'elle accusera probablement des profits de quelque 2.5 millions de dollars pour l'an passée. A quoi cela tient-il? Le ministre pourrait-il présenter des chiffres à la Chambre, indiquant pourquoi la société, qui perdait de l'argent quand elle était une entreprise privée et qu'elle était largement subventionnée par les Canadiens, s'est mise soudainement à faire des profits en devenant société d'État. Les Canadiens subventionnaient-ils les profits réalisés par un groupe de particuliers, ou y a-t-il quelque raison acceptable qui pourrait expliquer les profits que la Société réalisera maintenant, profits qui n'étaient pas possibles il y a quelques années, qu'il s'agisse d'une entreprise privée ou d'une société d'État. C'est là-dessus, monsieur le président, que je termine mes remarques.

[*Français*]

M. Dumont: Monsieur le président, si nous analysons le rapport qui nous est présenté par la Société de développement du Cap-Breton, nous nous rendons compte qu'à mesure que l'État intervient—et nous avons maintenant le ministre des Forêts et du Développement rural (M. Marchand) pour l'aider dans d'autres réalisations semblables—dans le développement du Canada, c'est tout simplement de l'administration, de la bureaucratie, alors que depuis 35 ans, nous réclamons, de ce côté-ci de la Chambre, la solution idéale.

Au fait, je n'ai jamais pu concevoir qu'on puisse établir la valeur d'un dollar gagné par un ingénieur ou par un menuisier autrement que par le nombre d'heures requis pour préparer des plans ou extraire du minerai de nos mines riches en ressources. Je vois très mal que nous soyons obligés de dire: Le dollar a moins de valeur que les produits qui sont extraits des mines.

Si, dans le passé, ces mines du Cap-Breton ont été si riches, et que l'on prévoit maintenant que d'ici quelques années, on n'aura plus besoin de charbon, à cause de l'abondance d'énergie atomique, il nous faudra alors assurer le chauffage par d'autres moyens que le charbon. Si les administrations précédentes avaient mesuré le dollar à la valeur du produit, à la valeur de la production extraite de ces mines, on ne serait pas obligé, aujourd'hui, de discuter des sociétés de développement régional. Cela nous prouve que, au Canada comme dans tous les autres pays du monde, à l'heure actuelle, quelque chose ne va plus dans notre économie.

La France est actuellement aux prises avec un problème économique grave. Elle doit veiller constamment sur la valeur du franc, laquelle est quotidiennement exposée à la fluctuation.

La même chose se produit ici, comme dans tous les pays du monde. Il est inconcevable de croire qu'un ingénieur ou un menuisier disent, un bon matin, qu'une règle de 12 pouces ne mesure que 11 pouces, et qu'une semaine plus tard, ils disent qu'elle mesure 13 pouces. Si la valeur du dollar était mesurée à la valeur du produit, ce qui serait possible dans une économie qui, en 1968, est promise à des développements techniques extraordi-